

INVENTAIRE AMIANTE EN VUE DE

**() DEMOLITION
() TRANSFORMATION**

Adresse du site inventorié :

Référence de l'inventaire:

Coordinateur technique :

Je soussigné, M./Mme, déclare que les informations reprises dans le présent inventaire sont complètes et exactes.

Fait à, le

Signature du coordinateur technique :

.....

Responsable de la gestion de l'amiante :

Je soussigné M./Mme, déclare avoir pris connaissance du présent inventaire amiante et de ses conclusions.

Fait à, le

Signature du responsable de la gestion de l'amiante :

.....

Table des matières

1 Introduction

- 1.1 Description générale
- 1.2 Portée de la mission
- 1.3 Réserves éventuelles
- 1.4 Description de la méthode utilisée pour dresser l'inventaire : Prise d'échantillons et analyses
 - 1.4.1 Manière de prendre des échantillons
 - 1.4.2 Outils dont dispose l'enquêteur
 - 1.4.3 Marquage et repérage sur le terrain
 - 1.4.4 Nombre d'échantillons à prélever
 - 1.4.5 Analyse en laboratoire
- 1.5 Evaluation générale des risques

2 Résultats

- 2.1 Fiche descriptive des matériaux suspects
- 2.2 Tableau récapitulatif des applications amiantées

3 Annexes

- 3.1 Plans et schémas
- 3.2 Rapports d'analyses
- 3.3 Autres documents

Conclusion générale du rapport:

() « Il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante ».

() « Il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante ».

1 Introduction

1.1 Description générale

a) Dénomination du bâtiment et/ou des parties concernées par l'inventaire :

.....
.....
.....

b) Objet:

.....
.....
.....

c) Donneur d'ordre :

.....
.....
.....

d) Réalisation :

.....
.....
.....

e) Laboratoire :

.....
.....
.....

f) Date(s) de visite sur place :

.....
.....
.....

g) Dates de réalisation de l'étude :

.....
.....
.....

h) Personne de contact dans le bâtiment :

.....
.....
.....

1.2 Portée de la mission

a) Etendue géographique exacte de la mission :

.....
.....
.....

b) Historique du bâtiment :

.....
.....
.....

1.3 Réserves éventuelles

.....
.....
.....

1.4 Description de la méthode utilisée pour dresser l'inventaire : Prise d'échantillons et analyses

1.4.1 Manière de prendre des échantillons

.....
.....
.....

1.4.2 Outils dont dispose l'enquêteur

.....
.....
.....

1.4.3 Marquage et repérage sur le terrain

.....
.....
.....

1.4.4 Nombre d'échantillons à prélever

.....
.....
.....

1.4.5 Analyse en laboratoire

.....
.....
.....

1.5 Evaluation générale des risques

.....
.....
.....

2 Résultats

2.1 Fiche descriptive des matériaux suspects

Caractéristiques	
Numéro de l'application et des échantillons éventuels	
Type de matériau	
Localisation(s) exacte(s) du matériau suspect	
Nombre et endroits de prélèvements dans le matériau suspect	
Quantité approximative du matériau suspect concerné par la présente fiche	
Accessibilité de ce matériau suspect	
Traitement de surface	
Etat de dégradation, dommages éventuels et leur étendue	
Remarques éventuelles	
Conclusion	
Présence ou absence d'amiante	

3 Annexes

3.1 Plans et schémas

.....
.....
.....

3.2 Rapports d'analyses

.....
.....
.....

3.3 Autres documents

.....
.....
.....

Inventaire amiante : Guide d'utilisation et d'interprétation

Le formulaire qui précède devra être complété conformément au guide d'utilisation et d'interprétation figurant à la suite.

Guide d'utilisation et d'interprétation des formulaires destinés à la réalisation d'un inventaire amiante pour un bâtiment à transformer ou à démolir.

INVENTAIRE AMIANTE EN VUE DE

(Cocher une des deux possibilités)

- DEMOLITION
 TRANSFORMATION

Adresse du site inventorié : *Indiquer l'adresse du bâtiment concerné par le présent inventaire.*

Référence de l'inventaire: *Indiquer la référence de l'inventaire. Cette référence sera reprise dans tous les travaux ultérieurs réalisés sur base de l'inventaire. Cette référence doit se retrouver sur chaque page du rapport.*

Coordinateur technique :

Je soussigné, M./Mme, déclare que les informations reprises dans le présent inventaire sont complètes et exactes.

Fait à, le

Signature du coordinateur technique :
.....

Responsable de la gestion de l'amiante :

Je soussigné M./Mme, déclare avoir pris connaissance du présent inventaire amiante et de ses conclusions.

Fait à, le

Signature du responsable de la gestion de l'amiante :
.....

Table des matières

1 Introduction

- 1.1 Description générale
- 1.2 Portée de la mission
- 1.3 Réserves éventuelles
- 1.4 Description de la méthode utilisée pour dresser l'inventaire : Prise d'échantillons et analyses
 - 1.4.1 Manière de prendre des échantillons
 - 1.4.2 Outils dont dispose l'enquêteur
 - 1.4.3 Marquage et repérage sur le terrain
 - 1.4.4 Nombre d'échantillons à prélever
 - 1.4.5 Analyse en laboratoire
- 1.5 Evaluation générale des risques

2 Résultats

- 2.1 Fiche descriptive des matériaux suspects
- 2.2 Tableau récapitulatif des applications amiantées

3 Annexes

- 3.1 Plans et schémas
- 3.2 Rapports d'analyses
- 3.3 Autres documents

4 Définitions

Remarque à indiquer sur le document:

Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement.

Une table des matières complète et une numérotation de page de type « page x de y » sont de ce fait obligatoires.

Conclusion générale du rapport:

(Cocher une des deux possibilités)

() « Il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante ».

() « Il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante ».

1 Introduction

1.1 Description générale

a) Dénomination du bâtiment et/ou des parties concernées par l'inventaire :

Description non ambiguë des zones inventoriées (« Le présent inventaire porte sur.... »). Se servir des références des différents locaux et/ou bâtiment couverts par l'inventaire telles qu'elles sont indiquées sur les plans ou sur place. Dans le cas où l'ensemble du bâtiment n'a pas été inventorié : en préciser la raison (travaux limités à une zone, démolition partielle,...)

b) Objet :

Indiquer ici la nature de la mission, c'est-à-dire s'il s'agit d'un inventaire avant transformation ou avant démolition. Indiquer également s'il s'agit d'un complément d'inventaire(s) préalable(s) ou d'une étude complète. S'il s'agit d'un inventaire complémentaire, celui-ci devra reprendre toutes les conclusions des précédentes études.

c) Donneur d'ordre :

Indiquer le nom, les coordonnées, les références de la société ou de la personne ayant demandé la réalisation de l'inventaire. (titulaire de droit réel (propriétaire, association de copropriétaires, emphytéote, ...)).

d) Réalisation :

Indiquer le(s) nom(s), les coordonnées, les références et la société de la (des) personnes ayant réalisé les recherches préliminaires, les prélèvements sur place et la rédaction du rapport d'inventaire (opérateur, inspecteur et coordinateur technique).

e) Laboratoire :

Coordonnées du laboratoire agréé (voir les dispositions de l'Arrêté Royal du 31 mars 1992 (MB du 22 avril 1992)) chargé de l'analyse des échantillons prélevés.

f) Date(s) de visite sur place :

Préciser la ou les dates et la durée de réalisation de chaque visite de l'inspecteur sur place.

g) Dates de réalisation de l'étude :

Préciser les dates de la réalisation de l'inventaire (à partir des recherches préliminaires jusqu'à la fin de rédaction du rapport d'inventaire). Ajouter les dates éventuelles de toutes découvertes de nouvelles applications.

h) Personne de contact dans le bâtiment :

Coordonnées de la personne ayant donné accès au locaux lors de la visite du bâtiment (concierge, responsable des installations techniques, propriétaire...).

1.2 Portée de la mission

a) Etendue géographique exacte de la mission :

Etablir une liste des immeubles bâtis, des locaux ou des zones concernés par le présent inventaire.

b) Historique du bâtiment :

- *Préciser la ou (les) année(s) de construction et éventuelles transformations ainsi que le type de matériaux utilisés (si les documents qui ont conduit lors de la construction au choix de ces matériaux existent encore).*
- *Réunir les plans existants des immeubles bâtis ou, à défaut, des schémas.*

- Réunir les données techniques disponibles concernant les machines et autres éléments de construction susceptibles de contenir de l'amiante (fiche technique, ...).
- Etablir la liste des inventaires déjà réalisés et leurs références (auteur, année de rédaction, nature du document...).
- Etablir la liste des opérations d'enlèvement déjà effectuées et leurs caractéristiques (année de réalisation, description des travaux réalisés, références des éventuels permis de désamiantage, ...).

1.3 Réserves éventuelles

- Préciser le caractère complet ou non de l'étude (si des sondages complémentaires sont recommandés) et si tous les locaux prévus ont pu être visités. Si ce n'est pas le cas, établir une liste des locaux non visités et préciser les raisons de l'absence d'inspection.
- Pour les locaux dans lesquels la visite n'a pu être réalisée : préciser s'il est légitimement possible d'extrapoler les conclusions de l'étude ou s'il est nécessaire d'avoir accès aux locaux concernés. Tout en précisant qu'on s'assurera toutefois de l'absence de matériaux contenant de l'amiante non répertoriés dans ces locaux au plus tard avant le début des travaux.
- Décrire également les sondages destructifs qu'il est recommandé d'encore à effectuer.
- Indiquer les autres réserves éventuelles.

1.4 Description de la méthode utilisée pour dresser l'inventaire : Prise d'échantillons et analyses

L'inspection proprement dite doit être organisée et systématique afin de s'assurer que tous les locaux aient été visités (visite de l'extérieur et de l'intérieur du bâtiment réalisée de haut en bas, jeu de plans permettant de vérifier que tous les locaux répertoriés ont été visités ou de localiser les endroits inaccessibles qui devront faire l'objet d'investigations complémentaires, ...).

Une liste des principaux matériaux contenant de l'amiante ainsi que leurs utilisations peut être utilisée comme base de l'inspection.

(Pour information, voir:

- l'annexe A de la norme française AFNOR NF X 46-020 qui reprend une liste non exhaustive des composants amiantés de la construction les plus courants ;
- la table 1 (page 10) de la norme anglaise MDHS 100 de juillet 2001: « Asbestos-containing materials in buildings »).

1.4.1 Manière de prendre des échantillons

Décrire ici la technique de prise d'échantillons.

Remarque : Cette méthode devra en tout temps respecter les conditions suivantes :

Les resserrages de passages de techniques dans les trémies, les finitions à hauteur des façades, la protection des structures métalliques porteuses, les cloisonnements verticaux et horizontaux doivent être systématiquement inspectés.

Il faut prendre des échantillons de taille suffisante pour être représentatifs. En règle générale, les échantillons devraient avoir au moins un volume de 2 cm³.

Pour être représentatifs, les échantillons de matériaux friables doivent être prélevés jusqu'au support. Les outils utilisés pour le prélèvement doivent être des outils à main (pas d'outils électriques) et à usage unique ou pouvoir être facilement nettoyés pour éviter les contaminations croisées.

Afin de limiter la dispersion de fibres et en fonction de leur nature, les matériaux à échantillonner seront mouillés avant de procéder au prélèvement.

L'opérateur veillera à éloigner toutes les personnes non nécessaires à l'exécution du prélèvement. L'opérateur se protégera par le port d'un équipement de protection respiratoire approprié. En fonction de la nature du matériau et de son état de dégradation, il pourra étendre une feuille de plastique sous la zone à échantillonner avant de ne pas la contaminer, et portera alors également un survêtement de protection jetable. Après le prélèvement, les débris seront récoltés et le support nettoyé au moyen d'un chiffon humide. Les trous seront rebouchés.

Cas particulier des calorifuges : Pour avoir des échantillons représentatifs il faut absolument que la succession de couches soit connue de l'extérieur jusqu'au tuyau métallique.

Matériau à ne pas joindre à l'échantillon de calorifuge : il s'agit de la laine minérale que l'on trouve très souvent entre le tuyau et l'isolation amiantée. Lorsque ce matériau est joint à un échantillon, les fibres rigides de la laine de verre compliquent la recherche de faibles quantités d'amosite dans le reste de l'échantillon.

Cas particulier des flocages : Ceux-ci doivent également être prélevés sur toute leur épaisseur. Le prélèvement de flocage doit se faire avec précautions.

Cas particulier des faux-plafonds : l'inspecteur doit s'enquérir de la nature des plaques, de la nature du plafond au-dessus (béton, métal, bois, ...), de la nature de la structure porteuse (colonne béton, poutrelles métalliques, murs porteurs,...), de l'existence de canalisations (gaines de pulsion et de reprise, conduites d'eau chaude et d'eau froide,...) au-dessus de ces faux-plafonds et si elles sont calorifugées. Il doit également savoir comment les plaques sont attachées au plafond (cordons d'amiante au niveau des suspentes) et s'il y a des éléments RF présents (plaques de type 'Pical').

L'accès aux endroits difficilement accessibles sera facilité par l'utilisation de techniques appropriées telles que le démontage d'éléments décoratifs ou par le recours à des outils plus sophistiqués tels qu'un endoscope ou autre.

A ce stade, il sera nécessaire d'évaluer le nombre et l'emplacement des sondages destructifs nécessaires à compléter l'étude.

Lorsqu'un bâtiment est encore occupé, les sondages devront avoir lieu hors des heures d'occupation et une remise en état du matériau doit être prévue.

La technique utilisée devra être telle qu'elle n'augmente d'aucune façon le nombre de fibres d'amiante éventuellement présentes dans le local.

1.4.2 Outils dont dispose l'enquêteur

Etablir une liste des outils utilisés par l'inspecteur durant ses prélèvements.

Remarque : L'inspecteur devra au moins disposer des outils suivants :

Une solide pince (pour casser des fragments de matériaux durs (fibrociment)).

Une pince à becs recourbés (pour prélever les échantillons de matériaux dans des endroits difficilement accessibles ou pour prélever quelques brins de corde).

Un cutter tranchant (pour trancher dans les matériaux tels que dalles vinyles, plaques d'isolation friables, joints, cordes, ...).

Un emporte pièce (pour les flocages et isolation calorifuges très friables).

Un set de tournevis à embouts variés (pour dévisser les éléments décoratifs ou de protection placés devant les matériaux contenant de l'amiante).

Un burin,

Un marteau,

Quelques clefs,

Du ruban adhésif pour réparer les matériaux friables échantillonnés afin d'éviter la dispersion de fibres de manière très provisoire.

Des emballages pourvus d'étiquettes et pouvant être fermés hermétiquement pour l'emballage individuel des échantillons.

Et tout autre matériel nécessaire pour permettre l'exploration des lieux (échelle, lampes-torches, ...).

1.4.3 Marquage et repérage sur le terrain

Décrire la méthode de marquage des échantillons sur le terrain.

Remarques :

1) Les exigences suivantes devront être respectées lors du marquage :

L'endroit exact où un échantillon a été prélevé sera indiqué sur le terrain et dans le rapport.

Lorsque le bâtiment est inoccupé et voué à la démolition, l'endroit des prélèvements peut être marqué à la bombe de couleur, sinon un marquage discret peut être apposé. Le numéro de l'application doit être repris au niveau du marquage sur place.

Une photo de l'endroit où l'échantillon a été prélevé sera insérée dans le rapport. L'opérateur veillera à prendre sa photo de manière telle que l'endroit de prélèvement soit reconnaissable.

Une photo des autres applications reconnues comme amiantées par l'inspecteur lors de la visite (type amiante-ciment, matériau industriel amianté connu, ...) doit également être jointe au présent inventaire.

L'endroit des prélèvements et des applications reconnues comme amiantées lors de la visite devront être repris sur les plans ou les schémas existants.

2) La numérotation doit, en tout état de cause, respecter le modèle suivant :

Lors de la visite, chaque application amiantée ou suspectée de l'être (dont des échantillons ont été prélevés pour analyses) reçoit un numéro unique.

Si plusieurs prélèvements sont effectués sur une application, ils recevront un second numéro qui s'associera au numéro correspondant de l'application.

(Par exemple :

- Les trois prélèvements réalisés sur l'application x porte les numéros : x-1, x-2 et x-3 ;
- La cheminée en amiante-ciment pour laquelle aucune analyse de prélèvement n'a été nécessaire pour déterminer le fait qu'elle comportait de l'amiante porte le numéro y-0.)

Lorsqu'une application revient un grand nombre de fois dans le bâtiment, de façon systématique et qu'elle est toujours exactement du même type, elle peut être dotée d'un numéro unique et ne sera d'ailleurs décrite que dans une seule fiche (voir point 2.1).

(Par exemple : tablettes en Massal sous chaque fenêtre, portes coupe-feu dans la cage d'escalier de secours, etc.).

1.4.4 Nombre d'échantillons à prélever

Décrire le mode de détermination du nombre d'échantillons prélevés.

Remarque : Démarche générale à respecter lors de la prise d'échantillon :

Les échantillons prélevés doivent chacun être placés dans un emballage individuel sous peine d'une contamination des échantillons entre eux.

Un nombre restreint d'échantillons suffit à considérer un matériau comme positif vis-à-vis de l'amiante, alors qu'il faut un plus grand nombre d'échantillons pour s'assurer du caractère négatif d'un matériau.

Ne prendre qu'un ou deux échantillons par matériau identique manufacturé et prévoir plus d'échantillons pour les matériaux friables élaborés sur place.

Prélever un échantillon de chaque matériau suspect homogène et prélever au moins un échantillon par zone reconnaissable.

Utiliser des valeurs au moins équivalentes à celles exposées ci-après. Il est toujours possible de réduire le nombre d'échantillons pour déclarer un matériau positif (en fait un seul suffit) mais pas pour le considérer comme négatif.

- Isolation calorifuge

Déterminer les différents types d'isolation calorifuge en se basant sur la couleur, la texture, la structure de l'isolation. Prélever un échantillon de chaque type d'isolation si la longueur de l'isolation ne dépasse pas 20m. Prélever des échantillons supplémentaires en suivant le tableau suivant :

Longueur homogène	Nombre d'échantillons
< 20m	1
20-50m	2
50-100m	3

Prendre un échantillon de plus par tronçon homogène de 50m supplémentaires

Si la nature du calorifuge est différente de celle rencontrée sur les parties droites, on prélèvera également au moins un échantillon dans un coude, à l'endroit d'un repiquage, dans les bouchons terminaux. En règle générale, chaque fois qu'on aura un soupçon que la nature du matériau pourrait être différente de celle du reste de la ligne, un échantillon supplémentaire sera prélevé (réparations,...).

- Flocage

Inspecter visuellement les zones floquées afin de repérer les différences de couleurs ou de texture qui peuvent trahir des inhomogénéités. Prélever un échantillon par type de flocage. Si à l'œil un flocage apparaît comme très probablement négatif (fibres de verre), le risque d'exposition à l'amiante est très fortement limité et pour confirmer le caractère négatif de l'ensemble du flocage, on prélèvera un échantillon par local clairement séparé et/ou un échantillon par 50 m². Si un flocage apparaît visuellement comme positif, un seul échantillon suffit pour considérer l'ensemble des flocages visuellement homogènes comme positif.

- Panneaux, plaques d'isolation, fibrociment

Il s'agit de matériau homogène, un seul échantillon suffit pour déterminer la nature d'un matériau pour autant que l'on soit certain qu'il s'agit bien du même matériau qui a été utilisé (des plaques de type « Pical » ou de type « Promat » peuvent avoir été successivement utilisées à l'occasion de réparations successives ou d'aménagements datant de périodes différentes).

- Cordons

Il est souvent possible de différencier à l'œil nu des cordes d'amiante et des cordes en matériau synthétique. Attention toutefois car l'aspect de ces cordes peut se modifier après exposition à la chaleur ou aux agents atmosphériques. Il faut considérer qu'un seul échantillon positif peut suffire à faire considérer l'ensemble des cordes utilisées pour une application déterminée comme positive. En usage industriel, afin de limiter les risques de faux négatifs : procéder à un échantillonnage représentatif qui peut aller jusqu'à prélever des échantillons de 10% des cordes dans des cas particuliers où l'on sait que ces cordes ont été remplacées très régulièrement (fours à coke par exemple) lorsque l'on désire prouver que le matériau utilisé est non-amianté.

- Dalles de sol

Il s'agit d'un matériau homogène. Un échantillon par type de dalle de sol est suffisant. Attention toutefois aux réparations ultérieures qui peuvent se trahir par l'utilisation de dalles de couleur

légèrement différente. Des faux négatifs peuvent apparaître si une dalle plus récente a été échantillonnée alors que tout le dallage est plus ancien.

En cas de présence de colle bitumeuse noire amiantée sous les dalles, il y a lieu de réaliser des sondages au niveau des sols (tapis, égaline, carrelage, ...) afin de localiser le plus précisément possible les surfaces sur lesquelles s'étend cette colle.

1.4.5 Analyse en laboratoire

A chaque échantillon doit correspondre une analyse et les échantillons ne peuvent en aucun cas être mélangés avant la réalisation de l'analyse.

Indiquer la norme ayant servi de référence pour l'analyse des échantillons en vue de la détermination de la présence d'amiante des différents types.

Décrire également les méthodes utilisées pour les différentes analyses par le laboratoire agréé : analyses visuelles, loupe binoculaire, microscope polarisant, ...

1.5 Evaluation générale des risques

Indiquer les remarques générales concernant la sécurité du site : nécessité pour tout visiteur de se munir d'un masque (type), d'un casque, de chaussures de sécurité, matériaux globalement en bon ou en mauvais état, ... ?

L'inspecteur précisera également ici si, lors de sa visite, il a constaté d'autres dangers, non liés à une exposition à l'amiante, sur le site concerné par le présent inventaire (danger d'écroulement, problème sanitaire...).

2 Résultats

2.1 Fiche descriptive des matériaux suspects

Etablir une fiche descriptive pour chaque application suspecte repérée par l'inspecteur lors de la visite, suivant le modèle repris ci-dessous.

Caractéristiques	
Numéro de l'application et des échantillons éventuels	<i>Noter les numéros donnés à l'application lors de la visite, ainsi qu'aux échantillons éventuellement prélevés. (Numérotation suivant le modèle décrit au point 1.4.3) Ces numéros doivent être repris sur les plans ou schémas accompagnant l'inventaire ainsi que sur les fiches de laboratoires.</i>
Type de matériau	<i>Décrire de quel type d'application il s'agit (cheminée, corde présente sur une chaudière, dalle de sol, appuie de fenêtre, calorifuge,...), sa friabilité, sa couleur,...</i>
Localisation(s) exacte(s) du matériau suspect	<i>Etage(s), numéro de local ou nom du local,... Indiquer ici tous les éléments permettant de localiser le matériau suspect. Cette localisation doit être décrite sans aucune ambiguïté.</i>
Nombre et endroits de prélèvements dans le matériau suspect	<i>Indiquer le nombre de prélèvements effectués s'il y en a eu et la position de ceux-ci sur le matériau (si pertinent)</i>
Quantité approximative du matériau suspect concerné par la présente fiche	<i>L'unité utilisée sera fonction du type d'application (m², m³, mct, nombre, ...)</i>
Accessibilité de ce matériau suspect	<i>Préciser si le matériau est visible et accessible facilement. Sinon, indiquer la manière dont l'application peut être visualisée (démontage,...)</i>
Traitement de surface	<i>Indiquer si le matériau est protégé (encoffrement, peinture, encapsulation...)</i>
Etat de dégradation, dommages éventuels et leur étendue	<i>Décrire l'état général du matériau considéré (fortement endommagé ou érodé, légèrement endommagé ou érodé, pas de dégâts).</i>
Remarques éventuelles	
Conclusion	
Présence ou absence d'amiante	<i>Préciser la nature du matériau (% en volume et type d'amiante <u>présent ou non</u>) avec référence aux résultats des analyses réalisées en laboratoire (si elles ont eu lieu) et dénomination commerciale éventuelle (Eternit, Pical, Glasal, Massal, Klingérite, Menuiserite, Progyposol,...).</i>

Une photo en couleur de l'application doit être jointe à la fiche pour montrer sa localisation et l'endroit exact des prélèvements s'il y a lieu (comme précisé au point 1.4.3).

2.2 Tableau récapitulatif des applications amiantées

Etablir un tableau récapitulatif reprenant l'ensemble des matériaux ayant été déterminés comme contenant de l'amiante ou contaminé par l'amiante.

Ce tableau doit être le plus clair possible et établi suivant un ordre logique (par bâtiment, par étage, par type de matériau,... suivant les cas) selon le modèle ci-dessous.

3 Annexes

3.1 Plans et schémas

Renseignements généraux à indiquer dans la cartouche du plan ou du schéma

- titre du plan
- numéro de référence de l'inventaire.
- informations permettant de localiser précisément la zone de repérage considérée (adresse, niveau, ...)
- origine du plan (auteur, organisme,...)

A situer sur les plans ou schémas:

- tous les points de prélèvement d'échantillons (avec n° correspondant),
- Les applications amiantées déterminées comme telles (avec n° de la fiche correspondante) lors de la visite.

Les applications amiantées et, dans la mesure du possible leur étendue, doivent être mises en évidence (entourées, colorées, ou autre ...) par rapport aux applications suspectées mais dont les analyses ont permis de déterminer qu'elles n'étaient pas amiantées.

3.2 Rapports d'analyses

Fournir les différents rapports d'analyses (copies ou originaux) établis par le laboratoire agréé ayant réalisé les analyses des échantillons prélevés.

3.3 Autres documents

Joindre, dans leur intégralité, tous les autres documents utiles à la compréhension du présent rapport ou le complétant

4 Définitions

Prélèvement : partie représentative d'un produit ou d'un matériau destinée à l'analyse en laboratoire. Un prélèvement permet de créer un ou plusieurs échantillons selon la constitution de l'élément concerné.

Sondage : action permettant de s'assurer visuellement de la composition interne d'un ouvrage ou d'un volume par une opération complémentaire à l'inspection visuelle et visant à gagner l'accès à un volume autrement inaccessible par des opérations telles que forage, démolition ou découpe au chalumeau par exemple.

Un sondage est destructif s'il nécessite une réparation, une remise en état ou un ajout de matériau ou s'il fait perdre sa fonction à l'ouvrage sondé. Le sondage diffère du prélèvement.

Inspection visuelle : examen visuel des ouvrages en vue de rechercher puis de recenser les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante.

Matériau ou produit accessible : les matériaux ou produits accessibles sont ceux que l'on peut atteindre sans travaux destructifs, soit par inspection visuelle directe, soit après dépose d'éléments démontables tels que faux-plafonds, trappes de visite, luminaires ou grilles de ventilation.

Inventaire amiante : toutes les opérations menant au repérage le plus complet possible de l'amiante ou des matériaux et produits contenant de l'amiante, de l'étude documentaire préliminaire à la rédaction du rapport final.

Application : il s'agit d'un élément constitué par un unique matériau et qui est déterminé comme formant une unité dont on pourra déterminer si elle est amiantée ou non (corde, cheminée, appuie de fenêtre, calorifuge homogène présent sur une unité de tuyau...).

Coordinateur technique : le coordinateur technique est la personne qui prend la responsabilité de la réalisation correcte de l'inventaire. Il s'agit de l'inspecteur ou de son supérieur.

Inspecteur : l'inspecteur est la personne ayant réalisé les visites sur place pour le repérage des applications amiantées et la prise éventuelle d'échantillons. C'est de ses connaissances et de son expérience que dépendra le caractère complet de la recherche.

